

Résolution du congrès du SNUDI-FO 84

Vendredi 10 juin 2022

Le Congrès du SNUDI-FO de Vaucluse, réuni le 10 juin 2022 à Avignon, a débattu de la situation des personnels et de l'École publique et réaffirme ses revendications :

**NON à l'expérimentation Macron à Marseille !
NON à sa généralisation dans toute la France !**

Le Congrès du SNUDI-FO 84 réaffirme sa totale opposition à l'expérimentation Macron dans les 59 écoles de Marseille, en exige l'abandon et refuse avec force sa généralisation dans toute la France, annoncée pour l'automne par le Président Macron. En effet, cette expérimentation prépare la dislocation du cadre national de l'École laïque par un fonctionnement autonome des écoles, calqué sur celui de l'enseignement privé sous contrat, en particulier avec des projets particularistes et un recrutement local remettant en cause l'égalité des droits et le statut national de fonctionnaire d'État des enseignants.

Le Congrès exige le respect du cadre national et laïque de l'École publique et de l'égalité d'accès à l'instruction publique pour tous les enfants, fondée sur des programmes d'enseignement et des diplômes nationaux !

**Augmentation immédiate des salaires ! Revalorisation immédiate de l'ISSR et des remboursements des frais de déplacement !
Abandon du protocole PPCR !**

Le Congrès du SNUDI-FO 84 considère que la question des salaires est au centre des revendications aujourd'hui. La situation actuelle est en effet marquée par une augmentation sans précédent du coût de la vie. Le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010. En ne considérant que la période 2000-2021, les fonctionnaires ont perdu 22,68 % de leur pouvoir d'achat, sans compter la perte de cette année 2022. Le salaire d'un enseignant débutant représentait 2,2 fois le SMIC en 1980. Il ne représente plus aujourd'hui qu'à peine 1,2 fois le SMIC.

Le « Grenelle » du ministre Blanquer n'a pas répondu aux revendications, loin de là !

Le congrès revendique donc une augmentation immédiate de 25 % (sans aucune contrepartie !) du traitement indiciaire correspondant à la perte du pouvoir d'achat depuis 20 ans et à l'inflation, et la réindexation des salaires et des pensions sur la hausse des prix !

Le Congrès affirme son opposition à toute individualisation des salaires notamment par le biais de primes « au mérite » (part modulable REP+, par exemple).

Par ailleurs, **le Congrès exige une revalorisation immédiate de l'ISSR et des remboursements des frais de déplacement à la hauteur de l'augmentation des prix du carburant** et invite tous les collègues du département à signer et à faire signer la pétition nationale.

Le Congrès constate, après 5 ans d'application, que le protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) a anticipé la loi Dussopt et le « Grenelle ». Le protocole PPCR, imposé par le gouvernement Hollande à toute la Fonction publique grâce aux signatures de la FSU, de l'UNSA, de la CFDT, de la CGC et de la CFTC malgré l'opposition majoritaire des syndicats FO, CGT et Solidaires, a ouvert la voie à l'arbitraire en donnant tout pouvoir aux Recteurs et aux DASEN pour les promotions et les mutations notamment. **Le Congrès revendique l'abandon du protocole PPCR.**

Le Congrès revendique l'octroi d'autorisations d'absence avec traitement pour toute convocation médicale et institutionnelle.

Le Congrès rappelle son attachement à la formation continue librement choisie et revendique son rétablissement. Les animations pédagogiques imposées du « plan français » ou « mathématiques » ne répondent en rien aux attentes des collègues, pas plus que les formations « constellations », issues directement du volet « accompagnement » du protocole PPCR. Le Congrès dénonce l'auto-évaluation, l'évaluation entre pairs et les visites en classe imposées.

Le Congrès dénonce aussi la mise en place d'« évaluations d'école » visant à territorialiser davantage encore l'École publique en la soumettant à toutes les pressions locales.

Le Congrès dénonce également l'arbitraire de la nouvelle évaluation des personnels instituée par le protocole PPCR qui permet à la DASEN de bloquer les passages aux grades Hors classe et Classe exceptionnelle.

Le Congrès exige l'abandon de tous ces dispositifs d'« évaluation » des enseignants et des écoles visant à justifier l'individualisation des salaires et l'octroi ou non de primes.

Retrait de la loi Dussopt de « Transformation de la Fonction publique » ! Rétablissement de toutes les prérogatives de la CAPD et des élus CAPD !

Depuis 2 ans, le gouvernement met en œuvre la loi Dussopt de « transformation de la Fonction publique », notamment en dessaisissant les Commissions Administratives Paritaires des opérations de mutations et de promotions, c'est-à-dire en retirant aux élus du personnel leurs prérogatives de contrôle sur les opérations de l'Administration, pour les mutations depuis 2020 et pour les promotions depuis 2021. En janvier 2023, c'est la suppression annoncée des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et leur fusion en Comité Social d'Administration (CSA).

Cette loi a créé les conditions d'une gestion arbitraire des personnels et généralise, dans la Fonction publique, le recrutement hors statut, sous contrat. L'exemple des postes de maîtres E restés vacants après les opérations de mutation cette année dans notre département en raison du refus de la DASEN de permettre aux collègues non spécialisés d'y accéder à titre provisoire, attribués sans règles affichées et en catimini, illustre, hélas parfaitement, cette gestion arbitraire des personnels.

Le Congrès du SNUDI-FO 84 exige le retrait de la loi Dussopt, le rétablissement de toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires, de la CAPD pour nous, en premier lieu sur les mutations et les promotions, le respect du rôle des élus du personnel et le maintien des CHSCT.

Défense des conditions de travail

Le Congrès du SNUDI-FO 84 revendique que l'État employeur couvre tous les besoins en postes statutaires et en enseignants fonctionnaires pour diminuer les effectifs dans toutes les classes, assurer correctement les remplacements, et ainsi garantir des conditions de travail respectueuses de la santé des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves, et permettant une sécurité sanitaire effective.

Le Congrès dénonce le manque criant de Titulaires Remplaçants dans les écoles du département et condamne le recours, pour la deuxième année dans les écoles du Vaucluse, à des enseignants contractuels pour quelques mois, sans formation, sans droits ni garanties.

Le Congrès dénonce le recours massif aux contractuels (job-dating) pour pallier le manque de candidats au concours. **Le Congrès revendique, avec son Syndicat national et sa Fédération la FNEC FP-FO, la mise en place immédiate d'une session extraordinaire du concours de PE avec un recrutement à bac plus 3 !**

Le Congrès dénonce la mise en responsabilité totale de classe, toute l'année scolaire prochaine, de nos collègues PE Stagiaires. Il revendique le retour à **une formation professionnelle initiale sous statut de fonctionnaire stagiaire.**

C'est le gouvernement qui porte la responsabilité de la situation présente en continuant à supprimer des classes et des postes comme il continue à fermer des lits d'hôpitaux, et en décourageant, par les bas salaires et les mauvaises conditions de travail, les candidats aux concours comme les enseignants qui démissionnent...

Contre la dérèglementation du temps scolaire, **le Congrès revendique le retour à un calendrier national et le retour à la semaine de 4 jours dans les communes du département** où les maires continuent d'imposer les 4 jours et demi.

Par ailleurs, **le Congrès s'insurge de l'expérimentation**, dans plusieurs départements, **de la gestion des remplacements par la start-up « Andjaro »**. Il en exige **l'abandon immédiat !**

Direction d'école

La loi Rilhac (LREM) vise à transformer en profondeur le fonctionnement de l'École publique. Elle confère des pouvoirs accrus au conseil d'école, une autorité fonctionnelle aux directeurs d'école, une délégation de compétences de l'IA-DASEN les plaçant, de fait, en position de supérieur hiérarchique des collègues adjoints.

Le Congrès du SNUDI-FO 84 revendique l'abrogation de la loi Rilhac et revendique une Assistance Administrative, sous statut, pour toutes les Directions d'école, l'amélioration des décharges actuelles, un réel allègement des tâches, une amélioration de la rémunération en points d'indice.

Stop à l'autoritarisme hiérarchique ! Protection des enseignants ! Santé et sécurité au travail

Le Congrès du SNUDI-FO 84 dénonce les actes d'autoritarisme hiérarchique : refus de temps partiel, pressions pour imposer un poste de direction, un changement de classe, affectations arbitraires lors du mouvement, mise en cause des compétences professionnelles quand les résultats des évaluations ne correspondent pas à la demande ministérielle, entraves au droit syndical...

Le Congrès constate l'aggravation des mises en cause et agressions de collègues dans l'exercice de leurs fonctions. **Le ministère doit protéger ses agents** comme le prévoit le Statut Général des fonctionnaires **et non considérer l'enseignant comme présumé coupable à la moindre dénonciation.**

Le Congrès constate que notre employeur, l'État, n'a pas assuré la protection qui nous est due pendant la pandémie, tant au niveau du matériel de protection, du dépistage que de la médecine de prévention. Le Congrès revendique **une médecine du travail digne de ce nom** pour les personnels de l'Éducation Nationale et **la prise en compte des préconisations votées par les CHSCT** pour protéger les personnels de l'amiante par exemple ou assurer les visites médicales obligatoires.

NON à l'inclusion scolaire systématique et indifférenciée ! Recrutement d'AESH à hauteur des besoins ! Un statut et un vrai salaire pour les AESH ! Abandon des PIAL !

Le Congrès du SNUDI-FO 84 réaffirme les revendications portées de longue date : **Oui à la scolarisation adaptée aux besoins de chaque élève, en milieu ordinaire chaque fois que possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire. Non à l'inclusion systématique et indifférenciée !**

Le Congrès constate que les situations ingérables et/ou dangereuses pour les personnels comme pour les élèves se multiplient dans notre département. C'est notamment via les CHSCT (que le gouvernement veut supprimer !) que le syndicat défend les conditions de travail, la sécurité des personnels et par conséquent celle des élèves.

Le Congrès exige en premier lieu le respect des notifications MDPH et revendique le rétablissement de toutes les structures spécialisées pour la grande difficulté scolaire (RASED) comme pour le handicap (établissements médico-sociaux) et les départs en stage ASH à hauteur des besoins.

Les logiques de l'école inclusive à tout prix sont celles d'une politique d'austérité budgétaire radicale, renvoyant aux personnels de chaque école la responsabilité de prendre en charge tous les handicaps, toutes les difficultés, tous les troubles, tout en continuant à gérer des classes aux effectifs toujours aussi chargés.

Le congrès constate que ceux qui se faisaient les chantres de l'école inclusive en dénonçant simplement "le manque de formation", font aujourd'hui semblant de découvrir cette brutale réalité. Pour le Congrès du SNUDI-FO84, Loi Montchamp, décrets Darcos, loi Peillon, loi Blanquer ne poursuivent

qu'un seul objectif : faire des économies sur le dos des plus fragiles, en fermant notamment les structures et postes spécialisés.

Le Congrès est totalement partie prenante des revendications particulières des AESH qui rejoignent celles des enseignants. La honteuse situation faite aux AESH par le gouvernement est révélatrice de cette politique d'inclusion à tout prix... et à moindre coût.

Le Congrès revendique un statut et un vrai salaire pour les AESH, le remboursement de leurs frais de déplacement entre les établissements où ils interviennent, et l'abandon des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL).

Maintien du Code des pensions, civiles et militaires, refus de tout allongement de l'âge légal de départ à la retraite !

Le Congrès du SNUDI-FO 84 s'oppose à toute remise en cause du Code des pensions civiles et militaires et exige le maintien de tous les régimes spéciaux. Il refuse fermement tout allongement de l'âge légal de départ à la retraite annoncé par le président Macron.

Face aux conséquences néfastes de toutes les contre-réformes imposées depuis 1993 qui ont conduit à une baisse drastique du montant des retraites et pensions, alors que la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15 %, passant de 37,5 à 43 ans à partir de la génération 1973, le Congrès, rappelant que « 40 ans c'est déjà trop », confirme sa démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le **retour de la retraite à 60 ans, dans la perspective du retour aux 37,5 années de cotisation pour un taux plein et la suppression de toute décote.**

Résister, revendiquer, reconquérir !

Le Congrès du SNUDI-FO 84 réaffirme que l'outil collectif de résistance et de revendications, c'est le syndicat, instrument de l'organisation de la solidarité entre tous les collègues.

En décembre prochain auront lieu les élections professionnelles dans toute la Fonction publique. **Le Congrès appelle les personnels enseignants et AESH à voter pour les listes Force Ouvrière pour renforcer, vis-à-vis de la hiérarchie et du ministre, le poids du syndicat dans son action de défense des droits individuels et collectifs, du pouvoir d'achat et des conditions de travail, un syndicat indépendant du patronat, des gouvernements et des partis quels qu'ils soient.**

Le Congrès invite tous les adhérents à se mobiliser en premier lieu en diffusant dès aujourd'hui cette motion du Congrès et en invitant enseignants et AESH à rejoindre le syndicat !

Adoptée à l'unanimité

